

UNDT/2017/006, Auda

Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNDT a constaté que l'échec de l'administration à la fin de son enquête était un acte d'omission et une décision administrative implicite par l'UNDT. La crise personnelle d'un enquêteur n'a pas tenu compte de l'ensemble des trois années ni justifié l'incapacité de l'administration à prendre des mesures correctives pour contrôler le retard. Le retard excessif a violé l'équité et les droits de la procédure régulière du demandeur. En outre, le non-respect des administrations aux multiples requêtes de suivi raisonnable du demandeur couvrant trois ans constituait une violation du devoir due au demandeur. L'UNDT a attribué 15 000 US en compensation pour les violations fondamentales de ses droits.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, ancien officier principal au niveau du D-1 dans DGACM, a contesté la décision d'un groupe de faits initial («premier FFP») pour retarder, retenir ses dossiers et ne pas soumettre un rapport d'enquête sur sa plainte d'interdiction Conduite déposée conformément à ST / SGB / 2008/5. En raison de la crise personnelle d'un enquêteur, le panel après près de deux ans n'a pas conclu et rendu un rapport, ce qui a incité un deuxième panel à poursuivre l'enquête. L'enquête a été conclue sur trois ans après que le demandeur a déposé sa plainte. Le demandeur a réclamé un retard démesuré par l'administration et a demandé une indemnisation pour la violation de ses droits de la procédure régulière, son abus de processus et ses dommages moraux et autres en résultant. L'intimé a contesté la créance et les mérites faisant valoir une absence d'une décision administrative depuis que le deuxième FFP a guéri le manque de progrès par le premier FFP. L'intimé a concédé le retard, mais a fait valoir qu'il n'y avait pas de mal au demandeur.

Principe(s) Juridique(s)

Délai: sec. 5.7 de ST / SGB / 2008/5 prévoit que le «rapport du comité sera soumis à l'officier responsable normalement au plus tard trois mois à compter de la date de la soumission de la plainte officielle», tandis que le mot «normalement» s'adresse à imprévisible ou circonstances exceptionnelles qui peuvent retarder et prolonger la date limite pour un comité d'enquête pour conclure ses travaux, tout retard causé par de telles circonstances doit rester raisonnable grâce à la prise de mesures correctives - dans ce cas, nommant un nouveau panel lorsqu'il est devenu clair que le premier panel pourrait pas continuer. Défaut de répondre aux requêtes du demandeur: le Tribunal a considéré les requêtes répétées du demandeur comme raisonnable et le non-respect collectif de l'administration en tant que violation de l'équité et de la procédure régulière devait le demandeur. Soulagement: Il est réglé par la jurisprudence que la détresse émotionnelle d'un plaignant en raison du non-respect de l'organisation à répondre en temps opportun à sa plainte pour conduite interdite peut être un préjudice pour justifier une compensation. L'UNDT a considéré la violation de ses droits d'une nature fondamentale donnant naissance à la rémunération.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Il est réglé par la jurisprudence que la détresse émotionnelle d'un plaignant en raison de l'omission de l'organisation à réagir en temps opportun à sa plainte pour conduite interdite peut être un préjudice à justifier une compensation. L'UNDT a considéré la violation de ses droits d'une nature fondamentale donnant naissance à la rémunération.

Applicants/Appellants

Auda

Entité

DAGGC

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2015/35

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

1 Fév 2017

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Abus d'autorité

Harcèlement (non sexuel)

Procédure régulière

Delay

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

Statut du personnel

- Chapitre XI

TCNU Statut

- Article 10.5
- Article 2.1